

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que:

Une séance d'information aura lieu le 11 août 2025 à 19h30 au Centre communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac en lien avec les règlements suivants qui ont été adopté par le Conseil municipal et ayant obtenu le certificat de conformité de la MRC:

- Règlement numéro 10-24 Plan d'urbanisme
- Règlement numéro 11-24 Zonage

Ces règlements visent notamment la mise à jour du plan d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'une modernisation des règlements de zonage. Cette révision assure la cohérence réglementaire avec les orientations du développement durable, les besoins résidentiels, agricoles et commerciaux du territoire, et les objectifs régionaux établis au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Un représentant de la firme Cardo, qui a participé à la rédaction des règlements ci-haut, sera présent afin de répondre aux questions.

Si vous avez des questions concernant les activités permises dans les différentes zones définis aux règlements ci-haut, nous vous invitons à assister à la rencontre.

DONNÉ À PONTIAC, ce 18^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-cinq.

PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONTRA LA CONTRA

Mme Sandra Martineau

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière